



# QUESTIONNAIRE "TRI DES BIODÉCHETS"

**Un biodéchet c'est quoi ? Le terme biodéchet regroupe les déchets non dangereux biodégradables comme les déchets verts des jardins et les restes alimentaires.**

**Le tri à la source des biodéchets devient une obligation pour tous les producteurs à partir du 31 décembre 2023. La communauté de communes engage une réflexion afin de vous offrir des possibilités de tri et/ou de valorisation des déchets alimentaires et souhaite par ce questionnaire connaître vos habitudes de tri des déchets alimentaires.**

**Merci d'adresser ce questionnaire avant le 20 août 2022 à :  
CCICV, Service Environnement, 252 route de Rouen 76750 Buchy  
ou par mail : [contact@intercauxvexin.fr](mailto:contact@intercauxvexin.fr)**

**Combien de personnes composent votre foyer ?**  1  2  3  4  5 et +

**Disposez-vous d'un composteur ou d'un lombricomposteur ?**  Oui  Non

**Si oui, s'agit-il :**

- D'un composteur fourni par une communauté de communes ou communes\* ?
- D'une acquisition dans un magasin ?
- D'une fabrication personnelle ou par un artisan ?
- D'un compostage en tas ?

*\*des campagnes de distribution de composteur/lombricomposteur ont eu lieu par certaines collectivités.*

**Seriez-vous intéressé(e) par l'acquisition d'un composteur / lombricomposteur ?**

Oui  Non

**Utilisez-vous des animaux de basse-cour pour éliminer les déchets de table ?**

Oui  Non

**Si non, seriez-vous intéressé(e) par l'acquisition d'un ou plusieurs de ces animaux ?**

Oui  Non



# LE SAVIEZ-VOUS ?

Un habitant produit en moyenne 253 kg par an d'ordures ménagères résiduelles (après tri des emballages) dont 30 kg de déchets alimentaires

## Précisez la destination de vos restes alimentaires :

Épluchures de fruits  
& légumes

Autres restes  
alimentaires (viande,  
plats cuisinés, pain, etc.)

Ordures ménagères

Compostage

Restes donnés aux animaux  
(basse-cour ou animaux de compagnie)

## Si vous ne trie pas vos biodéchets, veuillez préciser les raisons :

- Manque de place    Trop contraignant    Coût    Manque d'information  
 Autre : \_\_\_\_\_

## Estimez le volume en litres de déchets alimentaires jetés à la poubelle chaque semaine dans votre foyer (un litre équivaut à environ 4 assiettes creuses) :

- 0 à 5 litres    6 à 10 litres    11 à 15 litres    16 à 20 litres    20 litres et +

## Vous avez la parole !

Indiquez-nous vos idées et commentaires à propos du tri des biodéchets :

## Vos coordonnées :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement automatisé destiné à alimenter la réflexion de la CCICV sur le tri des biodéchets. Le Président de la CCICV sis à 252 route de Rouen 76750 Buchy a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données ne sont destinées qu'à la CCICV aux agents du service Environnement. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [nathalie.cornu@intercauxvexin.fr](mailto:nathalie.cornu@intercauxvexin.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.